

# NOTE BREVE ET SYNTHETIQUE

2018-2019

- COMMUNE  
- SERVICE EAU  
- CCAS

L'article L 2313 1 du code général des collectivités territoriales

« Une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. »

La présente note répond à cette obligation pour la commune et elle est disponible sur le site Internet [www.rehainviller.fr](http://www.rehainviller.fr)

## **Situation**

REHAINVILLER est une commune rurale qui se situe dans la Vallée de la Meurthe, au Sud du département de la Meurthe-et-Moselle. REHAINVILLER est distante de 4km de Lunéville (commune limitrophe), 5.5 km de Blainville-sur-L'eau, 16 km de Bayon et 35 km de Nancy. En plus de la proximité de ces pôles d'emplois et de services, la commune bénéficie du passage de la RN 333/RN4 qui permet de joindre Paris, Nancy (A33 et A31) et Strasbourg.

## **Population**

Depuis 2007, la commune connaît un regain démographique : +22.8% (+190 habitants soit + 73 ménages) du fait d'un solde migratoire positif couplé à un solde naturel positif (le plus important sur la période 1968-2012) : c'est la construction des lotissements des Chaumes (2006-2007) et des Platanes (2007-2008) et de la rue Barbelin (en 2015-2016) qui a attiré de nouveaux habitants notamment de jeunes couples avec enfants.

En 2019, la commune compte 1059 habitants.

## LE BUDGET PRIMITIF 2019

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2019. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'État dans un délai de 15 jours maximum après la date limite de vote du budget. Par cet acte, le maire, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Les budgets [COMMUNE-EAU-CCAS 2019 ont été votés le 04/04/2019](#) par le conseil municipal. Ils peuvent être consultés sur simple demande au secrétariat de la mairie aux heures d'ouvertures des bureaux ou sur le site Internet de la Commune. Ils ont été établis avec la volonté :

- de maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants ;
- de contenir la dette en limitant le recours à l'emprunt ;
- de mobiliser des subventions auprès du conseil départemental, de l'Etat et de la Région dès que possible.

- ⇒ Le budget du CCAS propose des activités à destination des Aînés de la commune et des secours d'aides d'urgence
- ⇒ Le Budget du service de l'eau concerne le Service de Distribution de l'Eau Potable.
- ⇒ Le budget communal concerne d'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment le versement des salaires des agents de la commune; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

## LE COMPTE ADMINISTRATIF 2018

Le compte administratif :

- rapproche les prévisions ou autorisations inscrites au budget (au niveau du chapitre ou de l'article selon les dispositions arrêtées lors du vote du budget primitif) des réalisations effectives en dépenses (mandats) et en recettes (titres) ;
- présente les résultats comptables de l'exercice
- est soumis par l'ordonnateur, pour approbation, à l'assemblée délibérante qui l'arrête définitivement par un vote avant le 30 juin de l'année qui suit la clôture de l'exercice.

Les comptes administratifs [COMMUNE-EAU-CCAS 2018 ont été votés le 04/04/2019](#) par le conseil municipal.

## A, Le CCAS

### ⇒ *Les dépenses*

<i>Dépenses</i>	<i>Budget 2018</i>	<i>Réalisation 2018</i>	<i>Budget 2019</i>
Dépenses : repas des aînés	5 026.90	3 495.70	4100.00
Charges de personnel : assurance bénévoles	90,00	90,00	90.00
Autres charges de gestion courante :	947.27	930.00	1858.47
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>6 064.17</b>	<b>45 15.70</b>	<b>6 048.47</b>

- Les dépenses de fonctionnement du CCAS concernent principalement les frais liés au repas des Aînés de la commune de Rehainviller et aux enfants pratiquants une activité sportive. Trois aides ont été apportées à une famille durant l'année 2018

### ⇒ *Les recettes*

<i>Désignation</i>	<i>Budget 2018</i>	<i>Réalisation 2018</i>	<i>Budget 2019</i>
subvention communale+ Libéralités	3 900,00	4 200,00	4 100.00
Excédent de fonctionnement reporté	2 164.17	2 164.17	1 848.47
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>6 064.17</b>	<b>6 364.17</b>	<b>6 048.47</b>

-Les recettes proviennent exclusivement de la subvention du budget commune et du résultat de l'exercice précédent.

## B, Le service Eau

### a, La section d'exploitation

#### ⇒ En dépenses

<i>Désignation</i>	<i>Budget 2018</i>	<i>Réalisation</i>	<i>Budget 2019</i>
011 - Charges à caractère général	45 205,00	25 904,58	56 700,00
014 - Atténuations de produits	17 300,00	17 289,00	17 964,00
65 - Autres charges de gestion courante	1 500,00		1 500,00
66 - Charges financières	2 858,43	2 857,79	1 985,67
67 - Charges exceptionnelles	1 300,00		1 000,00
023 - Virement à la sect. d'investissement	4 500,00		
042 - Op. d'ordre de transfert entre sections	46 693,88	46 693,88	45 992,12
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>119 357,31</b>	<b>92 745,25</b>	<b>125 141,79</b>

Les dépenses de la section d'exploitation concernent :

- l'achat d'eau aux communes d'Hériménil et de Lunéville
- l'entretien du réseau d'eau avec l'achat de traitement d'Hypochlorite de soude et de lessive de soude et les réparations des bâtiments
- le reversement de la redevance de pollution domestique à l'Agence de l'Eau
- les intérêts des emprunts
- les opérations d'ordres

⇒ En recettes

<i>Désignation</i>	<i>Budget 2018</i>	<i>Réalisation</i>	<i>Budget 2019</i>
70 - Vente de produits finis, prestations de services,	86 267,00	85 113,98	91 434,00
77 - Produits exceptionnels	500,00		500,00
002 - Excédent de fonctionnement reporté	59 623,07	59 623,07	50 401,67
042 - Op. d'ordre de transfert entre sections	4 500,00	4 049,95	3 500,00
042 - Op. d'ordre de transfert entre sections	9 359,92	9 359,92	9 359,92
Total recettes de fonctionnement	160 249,99	158 146,92	155 195,19

Les recettes sont issues :

- de la vente d'Eau et de la redevance de pollution domestique
- des travaux effectués
- des opérations d'ordres

### **b, La section d'investissement**

⇒ **En dépense :**

<i>Désignation</i>	<i>Budget 2018</i>	<i>Réalisation 2018</i>	<i>Budget 2019</i>
13 - Subventions d'investissement reçues			5 000,00
16 - Emprunts et dettes assimilés	7 546,00	7 545,54	7 815,00
20 - Immobilisations incorporelles	3 000,00		2 000,00
21 - Immobilisations corporelles- travaux sur le réseau d'eau	12 500,00	5 422,18	14 000,00
23 - Immobilisations en cours- travaux sur le château d'eau	123 032,76	3 990,06	146 341,23
040 - Op. d'ordre de transfert entre sections Amortissement	9 359,92	9 359,92	9 359,92
040 - Op. d'ordre de transfert entre sections- travaux en régie	4 500,00	4 049,95	3 500,00
Total dépenses	159 938,68	30 367,65	188 016,15

Les dépenses de la section d'investissement concernent pour l'année 2018;

- l'achat de compteurs d'eau
- l'achat d'une pompe
- l'extension de réseau d'eau rue des Jardins
- le remboursement du capital des emprunts
- les opérations d'ordres (Subventions d'équipement et travaux en régie)

Pour l'année 2019, les projets concernent la réfection du château et le renouvellement de compteur d'eau.

⇒ En recettes :

<i>Désignation</i>	<i>Budget 2018</i>	<i>Réalisation</i>	<i>Budget 2019</i>
001 - Excédent d'investissement reporté	107 428,80	107 428,80	123 755,03
10 - Dotations, fonds divers et réserves	1 316,00		18 269,00
021 - Virement de la sect. de fonctionnement	4 500,00		
040 - Op. d'ordre de transfert entre sections	46 693,88	46 693,88	45 992,12
Total recettes hors opérations	159 938,68	154 122,68	188 016,15

Les recettes de la section d'investissement proviennent

- du FCTVA :
- des opérations d'ordres : (amortissements)

## C, la commune

### a, La section de fonctionnement

#### 1. Les dépenses

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par :

- ⇒ l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, (chapitre 011- charges à caractère général)
- ⇒ les indemnités des élus, cotisations aux intercommunalités, les subventions versées aux associations (chapitre 065 charges de gestion courantes)
- ⇒ les intérêts des emprunts à payer. (chapitre 66 charges financières)
- ⇒ les salaires du personnel municipal (chapitre 012 charges de personnel et frais assimilés)

Les salaires représentent 282 351.56 € des dépenses de fonctionnement de la commune en 2018.

Effectif de la commune : 6.29 Fonctionnaires en ETP et 3 Agents contractuels

Les dépenses de fonctionnement 2018 représentent 545 041.98 euros

#### 2. Les recettes

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, à diverses subventions, aux ventes de bois et aux revenus des immeubles.

Les recettes de fonctionnement 2018 représentent 626 774.65 euros.

#### ❖ La fiscalité

Les taux des impôts locaux pour 2018 et 2019 :

- *concernant les ménages*
  - Taxe d'habitation 8.08%
  - Taxe foncière sur le bâti 11.77%
  - Taxe foncière sur le non bâti 16.67%

Le produit attendu de la fiscalité locale s'élève à 181 241.00 € en 2018 et 187 003 en 2019

#### ❖ Les dotations de l'Etat.

Les dotations attendues de l'Etat s'élèveront à 56 572.00€

DGF	2014	2015	2016	2017	2018	2019
REHAINVILLER	100067,00 €	89 360,00 €	78 261,00 €	55 775,00 €	56 572.00€	56 780.00€

**Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.**

### 3 Les principales dépenses et recettes de la section :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	Année 2018		Année 2019
	Budget	Réalisé	Budget
011 - Charges à caractère général	186 900,00	149 940,55	192 808,00
012 - Charges de personnel et frais assimilés	313 140,00	282 351,56	309 094,00
014 - Atténuations de produits			
65 - Autres charges de gestion courante	86 250,00	83 490,29	90 859,00
66 - Charges financières	23 659,36	23 613,26	23 311,00
67 - Charges exceptionnelles	3 050,00	3 012,12	500,00
Total dépenses réelles	612 999,36	542 407,78	616 572,00
Total dépenses d'ordre	47 633,57	2 634,20	42 735,68
Total dépenses de fonctionnement	660 632,93	545 041,98	659 307,68

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	Année 2018		Année 2019
	Budget	Réalisé	Budget
70 - Produits des services, domaine et ventes diverses	44 580,00	41 522,68	122 695,00
73 - Impôts et taxes	346 146,00	343 524,60	349 783,00
74 - Dotations, subventions et participations	168 026,00	172 038,23	133 278,00
75 - Autres produits de gestion courante	27 615,50	30 029,40	30 500,00
76 - Produits financiers	2,00	1,95	2,00
77 - Produits exceptionnels	2 500,00	6 512,45	3 600,00
013 - Atténuations de charges	16 000,00	12 535,88	15 500,00
002 - Excédent de fonctionnement reporté	61 785,71	61 785,71	43 518,38
Total recettes réelles	666 655,21	667 950,90	698 876,38
Total recettes d'ordre	26 723,54	20 609,46	15 223,54
Total recettes de fonctionnement	693 378,75	688 560,36	714 099,92

#### **b, La section d'investissement**

Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel.

Le budget d'investissement de la commune regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

- en recettes : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (Taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (par exemple : des subventions relatives à la construction d'un logement, à la réfection de voirie...).

### 1, Une vue d'ensemble de la section d'investissement

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	Année 2018		Année 2019
	Budget	Réalisé	Budget
001 Déficit d'investissement reporté			26 183,90
16 - Emprunts et dettes assimilés	36 403,78	34 871,15	37 753,00
20 - Immobilisations incorporelles	2 300,00	911,00	
21 - Immobilisations corporelles	189 400,00	80 408,13	174 220,00
23 - Immobilisations en cours- travaux	102 563,11	76 756,93	340 576,71
<b>26 - Participations et créances ratt. à des particip.</b>	115,50	115,50	800,00
<b>Total dépenses réelles hors opérations</b>	<b>330 782,39</b>	<b>193 062,71</b>	<b>579 533,61</b>
<b>Total dépenses d'ordre</b>	<b>26 723,54</b>	<b>20 609,46</b>	<b>15 223,54</b>
<b>Total dépenses d'investissement</b>	<b>357 505,93</b>	<b>213672.17</b>	<b>594 757.15</b>

RECETTES D'INVESTISSEMENT	Année 2018		2019
	Budget	Réalisé	Budget
001 - Excédent d'investissement reporté	38 298,32	38 298,32	
10 - Dotations, fonds divers et réserves	138 754,04	118 649,05	155 382,47
13 - Subventions d'investissement reçues	130 820,00	26 936,70	244 639,00
16 - Emprunts et dettes assimilés	2 000,00	970,00	152 000,00
<b>Total recettes réelles hors opérations</b>	<b>309 872,36</b>	<b>184 854,07</b>	<b>552 021,47</b>
<b>Total recettes d'ordre</b>	<b>47 633,57</b>	<b>2 634,20</b>	<b>42 735,68</b>
<b>Total recettes d'investissement</b>	<b>357 505,93</b>	<b>187 488,27</b>	<b>594 757,15</b>

### 2, en 2018

❖ Les principales réalisations de l'année 2018 sont les suivantes :

- ❖ acquisition d'une porte de garage au 23 G rue Carnot : 2 051.94€
- ❖ acquisition de luminaires de Noël : 2 666.58 € TTC
- ❖ PLU : 911 €
- ❖ Acquisition des parcelles rue Barbelin :852€
- ❖ acquisition de télécommande vidéo protection PPMS Ecoles : 876 €
- ❖ acquisition de 4 radiateurs rue du Gué : 1631.77€
- ❖ acquisition de Feux tricolores : 4 436.40€
- ❖ acquisition de panneaux de signalisation :1 445.302€
- ❖ acquisition d'une remorque : 600€

- ❖ acquisition de matériel informatique : 245.88€
- ❖ acquisition de chaise:134.26€
- ❖ acquisition de but de Foot mobiles pour l'école : 254.50€
- ❖ acquisition de gouttière pour marabout 288€
- ❖ travaux de la Salle du Foyer Socioculturel : architecte : 6 723.36€
  
- ❖ Les travaux :
  - ❖ **Trottoirs rue Pierre Eugène Marin : 48 072.554€ TTC**

Subvention du conseil départemental	15 443 €
Subvention parlementaire :	5 000 €
Subvention du CD 54 :	10 000€
  
  - ❖ **Logement communal 15 rue Pierre Eugène Marin : coût total 126 373.19 €**  
HT soit 139 219.31€  
 Subvention du conseil régional de 41 320€
  
  - ❖ **Monuments aux morts : 16 122.58€ TTC**

Subvention O.N.A.C.	1 600.00 €
Subvention Souvenir Français :	1 300.00€
Subvention parlementaire :	4 000.00€
Subvention Fondation du patrimoine :	4 636.70€

### 3, en 2019

Les principaux projets de l'année 2019 sont les suivants :

- ❖ Aménagement de la salle du foyer socioculturel : 283 040.00 HT soit 339 648 € TTC
 

Subvention du conseil régional :	34 926.00 €
Subvention de la réserve parlementaire	5 000.00 €
Subvention DETR	84 912.00 €
Subvention du CD54	28 304.00€
CEE	3 750.00€
  
- ❖ Terrain : Acquisition des parcelles Rue des Platanes et des Saules et parcelle rue des Chaumes : 600.00 €
- ❖ Eclairage public : remplacement de tous les luminaires par du LED : 79 349.90 € HT soit 95 219.88 € TTC
  - CCTLB subvention de 55 200.00 €
  - CEE : subvention de 12 900.00€
- ❖ Voirie Sécurisation RD 914 : 32 635.18 HT soit 39 162.22 € TTC
  - Subvention Amendes de police escomptée : 8 400€
- ❖ Réfection voirie 11 940.00€ HT et 14 328 € TTC
- ❖ Création parking rue du Bel Air : 7 000.00 Ht soit 8 400.00 TTC
- ❖ travaux en forêt communale : 4 251€ TTC +2 400.00€
  
- ❖ **Travaux en régie : 12 500€**
  - ⇒ Clôture terrain de football : 5 000€
  - ⇒ Hangar communal : 2 500€
  - ⇒ Logement 5 rue Adoménil : 5 000€



#### D, Etat de la dette

- ⇒ Le service Eau possède deux emprunts auprès de la Caisse d'Epargne. Le capital restant dû au 31/12/2018 est de 59 521.33 €
- ⇒ La commune possède quant à elle 5 emprunts (Deux au crédit agricole et trois à la caisse d'épargne). Le capital restant dû au 31.12.2018 est de 553 848.62 €

## 1 - BUDGET PRINCIPAL

	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	2019
<b>INVESTISSEMENT</b>				
DEPENSES	357 505.93	213 672.17	4 000.00	594 757.15
RECETTES	357 505.93	187 488.27		594 757.15
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
DEPENSES	660 632.93	545 041.98		659 307.68
RECETTES	693 378.75	688 560.36		714 099.92

### CCAS

	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	2019
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
DEPENSES	6 064.17	4 515.70		6 048.47
RECETTES	6 064.17	6 364.17		6 048.47

### EAU

	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	2019
<b>INVESTISSEMENT</b>				
DEPENSES	159 938.68	30 367.65	2 000,00	188 016.55
RECETTES	159 938.68	154 122.68		188 016.55
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
DEPENSES	119 357.31	92 745.25		125 141.79
RECETTES	160 249.99	158 146.92		155 195.59

## PRESENTATION AGREGÉE

	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	2019
<b>INVESTISSEMENT</b>				
DEPENSES	517 444.61	248 555.52	6 000.00	782 773.30
RECETTES	517 444.61	341 610.95		782 773.30
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
DEPENSES	786 054.41	642 302.93		790 497.94
RECETTES	859 692.91	853 071.45		875 343.98
<b>TOTAL GENERAL DES DEPENSES</b>	<b>1 303 499.02</b>	<b>890 858.45</b>		<b>1 573 271.24</b>
<b>TOTAL GENERAL DES RECETTES</b>	<b>1 377 137.52</b>	<b>1 194 682.40</b>		<b>1 658 117.28</b>